

Direction de la santé

Communiqué - Conférence de presse 29 mai 2015 - 11h00

Plan canicule: inscrivez-vous pour les visites de surveillance!

Présentation du plan national canicule 2015

Le ministère de la Santé, en collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise et la COPAS (Fédération des prestataires du secteur des aides et soins), a présenté le plan national canicule 2015.

Suite à la vague de grande chaleur en 2003, le ministère de la Santé a mis en place un premier plan national canicule en 2005. En effet, au-delà de la sensibilisation et de l'information, une intervention sur le terrain en cas de forte chaleur représente un réel enjeu de santé publique vis-à-vis des personnes fragilisées et isolées. De ce fait, le plan canicule prévoit une démarche spécifique à suivre pour que ces personnes soient inscrites pour bénéficier de visites de surveillance et d'aide à l'hydratation.

Plan canicule : personnes concernées

L'exposition à de fortes chaleurs peut provoquer des problèmes de santé chez certaines personnes fragiles. Ce sont surtout les nourrissons, les personnes âgées ou les personnes souffrant d'une maladie chronique telle qu'une maladie cardiaque, une maladie des reins, une maladie psychique, etc.

Le plan canicule propose aux personnes de 75 ans ou plus, vivant seules (ou avec une personne non valide), à autonomie limitée, peu entourées et sans aide de la part de l'assurance-dépendance, de s'inscrire ou de se faire inscrire pour bénéficier de visites de surveillance et d'aide à l'hydratation en cas de forte chaleur.

Comment s'inscrire?

Le formulaire d'inscription pour de telles visites est téléchargeable sur les sites du ministère de la Santé <u>www.sante.lu</u> et de la Croix-Rouge luxembourgeoise <u>www.croix-rouge.lu</u> et peut être demandé au **numéro 2755** de la Centrale téléphonique de la Croix-Rouge.

La date limite de dépôt du formulaire a été fixée au 15 juin 2015.

Une introduction ultérieure de la demande reste possible ; celle-ci rendra cependant plus difficile

l'intégration dans le dispositif d'aide endéans les délais nécessaires.

La Croix-Rouge, partenaire depuis la première heure, a également mis en place un accueil

téléphonique. Au numéro de la **Centrale téléphonique** : **2755** vous recevez - 7 jours sur 7, de 7 à 22 heures - toutes les informations importantes concernant les démarches d'inscription, les

personnes concernées et des conseils en cas de grande chaleur.

Pour tout autre renseignement sur le plan canicule 2015 vous pouvez également contacter

l'Inspection sanitaire de la Direction de la Santé (tél. : 257-85650).

En pratique:

Lors d'une vague de grande chaleur, la Direction de la Santé déclenche l'alerte avec un rappel des

conseils au public. Dès lors, les visites de surveillance sont effectuées par les réseaux d'aide et de

soins à domicile (regroupés au sein de la COPAS).

Recommandations lors d'une vague de grande chaleur :

Si vous avez dans votre entourage une personne âgée ou malade qui vit seule, il sera important

d'aller quotidiennement chez elle, pour notamment vérifier qu'elle dispose de suffisamment d'eau

minérale et qu'elle en consomme assez.

Assurez-vous qu'elle consomme au moins 1,5 litres d'eau minérale ou d'eau gazeuse par jour.

Veillez à ce qu'elle passe plusieurs heures par jour dans des endroits frais ou à l'ombre.

• Fermez les fenêtres, volets et stores pendant la journée.

• Assurez-vous qu'elle prend régulièrement des douches ou bains partiels rafraîchissants.

Communiqué par le ministère de la Santé

INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION:

Contacts:

Monique PUTZ

E-mail: monique.putz@ms.etat.lu

Tél.: (+352) 247-85624

Sneja DOBROSAVLJEVIC

E-mail: sneja.dobrosavljevic@ms.etat.lu

Tél.: (+352) 247-85529